

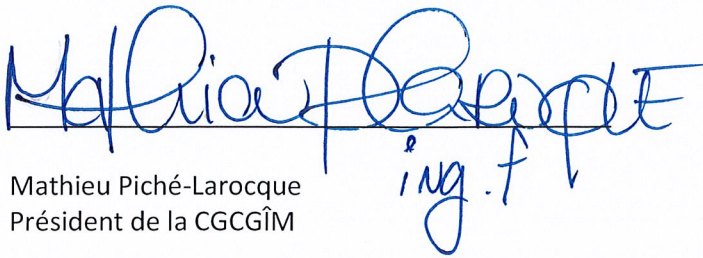
# CORPORATION DE GESTION DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE DES TERRITOIRES PUBLICS DE LA GASPÉSIE

## POLITIQUE D'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DU FOREST STEWARDSHIP COUNCIL® (FSC®)

---

Les membres de la Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, réunis sous un même certificat FSC, s'engagent à :

- Appliquer des pratiques d'aménagement forestier respectant les principes et critères du FSC ainsi que les politiques et les normes associées.
- Respecter les lois et règlements applicables ainsi que tout autre engagement auquel la CGCGÎM a elle-même souscrit.
- Respecter les droits et traités légaux ainsi que les usages coutumiers des communautés autochtones présentes sur le territoire.
- Appliquer des pratiques d'aménagement permettant de protéger et de préserver l'intégrité écologiques de la forêt à long terme.
- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs et promouvoir des conditions respectueuses en matière d'emploi, d'égalité homme femme et de droits de la personne.
- Soumettre ses activités à des vérifications externes périodiques et publier ses bilans de performance en matière de gestion forestière.



Mathieu Piché-Larocque  
Président de la CGCGÎM

1<sup>er</sup> décembre 2020